COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Comité de suivi des négociations commerciales : face à la flambée des coûts de production, toute la chaîne alimentaire doit assumer sa part de responsabilité

Paris, le 2 novembre 2026

A l'approche de l'ouverture des négociations commerciales annuelles, la FNSEA, qui participe ce jour au comité de suivi, demande à l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire de faire preuve de responsabilité. Alors que l'ensemble des filières agricoles françaises subit une accumulation de crises sans précédent, il est inconcevable pour la FNSEA que la matière première agricole soit, une nouvelle fois, sacrifiée au profit d'une guerre des prix bas toujours plus destructrice de valeur. La FNSEA appelle au respect strict des lois EGAlim et à la fin des pratiques de contournement du droit français au détriment des agriculteurs.

Ce lundi 2 novembre, Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et Serge Papin, ministre du Commerce, réunissent l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire autour d'un comité de suivi des négociations commerciales.

Lors de ce comité, la FNSEA rappellera la gravité de la situation économique que traversent les exploitations agricoles françaises. Si les épisodes de canicule et de sécheresse sont désormais derrière nous, leurs conséquences économiques, elles, restent pleinement d'actualité. Dans la filière laitière, l'ampleur du choc est telle qu'une revalorisation de 70 à 80 € par 1 000 litres de lait est jugée nécessaire pour couvrir l'envolée des coûts de production et les conséquences de la sécheresse. Cet exemple illustre la réalité vécue dans de nombreuses filières : il serait inacceptable que les agriculteurs soient les seuls à supporter ces conséquences. Toutes les parties prenantes doivent prendre leurs responsabilités.

La FNSEA réaffirme également l'impératif de faire respecter strictement les lois EGAlim. Plusieurs années après leur adoption, force est de constater que l'Etat a échoué à faire appliquer efficacement le principe de construction du prix en marche avant et celui de non-négociabilité de la matière première agricole. Les autorités ne peuvent plus se contenter d'afficher leur attachement à EGAlim : elles doivent enfin garantir et contrôler son application effective.

Enfin, la FNSEA demande au Gouvernement de mettre un terme au contournement du droit français par certaines centrales d'achat européennes. Pour lutter contre ces pratiques destructrices de valeur, les matières premières agricoles françaises doivent être définitivement exclues des négociations en centrales.

Sans partage équitable des charges liées aux crises ni respect d'EGAlim, il ne peut y avoir ni revenu agricole suffisant, ni souveraineté alimentaire. La loi d'urgence agricole a créé les outils permettant de couvrir les coûts de production : sans attendre, le Gouvernement doit désormais permettre aux filières qui le souhaitent de travailler à la mise en place du tunnel de prix. La production agricole française, qui compte parmi les plus durables au monde, a un coût qu'il est impératif de reconnaître et d'intégrer pleinement dans le partage de la valeur.